Contenu du programme de formation de base sur « Le bruit, ses conséquences sur l'audition et les mesures de prévention »

(Formation obligatoire si l'entreprise a choisi l'option de financement des Protecteurs Individuels Contre le Bruit dans sa demande d'aide financière)

La formation pourra être dispensée par le fournisseur des protections individuelles contre le bruit ou par un représentant du Service de Santé au Travail auquel adhère l'entreprise.

Durée proposée : 2 heures, de préférence lors de la remise des protections individuelles aux salariés

Contenu pédagogique minimum :

Notions de base sur le bruit

- Définition (bruit ou son)
- Caractéristiques du son : volume, fréquence, durée
- Propagation du son
- Bruit : Intensité, fréquence, le décibel
- Echelle de bruit (équivalence d'exemples de situation de travail et de niveaux de bruit correspondants de 0 à 140 dB)

Les effets du bruit sur la santé, sur l'audition

- L'oreille et son fonctionnement
- La transmission des sons dans l'oreille,
- Les conséquences du bruit sur la santé :
  - Troubles, fatigue auditive, perte d'audition, surdité
  - Présenter le tableau maladie professionnelle N°42 du régime général

Seuils réglementaires

- Rappel des seuils réglementaires et des obligations légales associées
- Temps limite d'exposition en fonction du niveau de bruit

Mesures de prévention du bruit

- Prioriser les protections collectives aux protections individuelles
- Agir dès la conception
- Réduire le bruit à la source
- Agir sur la propagation du bruit
- Protection individuelle en dernier recours

Le suivi médical

- Le médecin du Travail, l'audiogramme